

### Au Conseil intercommunal

Réunis en assemblée générale ordinaire le 30.05.2024, les déléguées et délégués des communes membres de l'ARASAPE ont accepté :

1. Les conclusions du **préavis n° 01-2024, amendées**, concernant le règlement du personnel de l'accueil familial de jour du réseau « Enfants Chablais »
2. Les conclusions du **préavis n° 02-2024** concernant la gestion et les comptes 2023 de l'ARASAPE
3. Les conclusions du **préavis n° 03-2024** concernant le plan de développement 2025-2030 du réseau « Enfants Chablais »

Les préavis peuvent être consultés auprès du Secrétariat de l'Association (Rte de Massongex 4, 1880 Bex, tél. 024 557 27 01).

Les décisions adoptées par le Conseil intercommunal sont soumises à référendum conformément aux articles 166, 167 et 168 LEDP. Les demandes éventuelles seront annoncées par écrit à la Municipalité de Bex, commune siège de l'Association, dans les 10 jours qui suivent la publication dans la FAO.

**Pour le Comité de direction de l'ARASAPE**  
**Le Président : Fabio Le...** **Le Secrétaire : Eliane Desarzens**



Bex, le 31 mai 2024

